

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00369  
Numéro SIREN : 388 104 069  
Nom ou dénomination : LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 5630

**LA SOCIETE DES GOLFS DE BIARRITZ**

Société anonyme d'économie mixte au capital de 300.000 euros

Siège social : BIARRITZ - Avenue Edouard VII

388 104 069 R.C.S. BAYONNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
et le mardi vingt-trois mai, à dix heures trente,

Le Conseil d'administration de la société s'est réuni au siège social en vue de libérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2022,
- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- point sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023,
- préparation de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- point sur les conventions relevant de l'article L225-38 du code de commerce,
- nomination de Marc CAMPANDEGUI comme Directeur Général Délégué pour le CIEG d'Ibarritz,
- point Ressources humaines et rémunérations,
- questions diverses.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

- **Représentant la Ville de BIARRITZ**
  - \* Monsieur Xavier DELANNE,
  - \* Monsieur Mathieu KAYSER
  - \* Madame Françoise FORSANS,
  - \* Madame Corinne MARTINEAU,
  - \* Monsieur Fabrice-Sébastien BACH représenté par Monsieur Edouard CHAZOILLERES
- **Représentant le SIAZIM**
  - \* Monsieur Marc CAMPANDEGUI,
  - \* Monsieur Edouard CHAZOILLERES,

**COLLEGE PRIVE :**

***ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES***

- **Représentant l'Association Sportive du Golf Biarritz**
  - \* Monsieur Philippe GASNE
- **Représentant l'Epic Biarritz TOURISME**
  - \* Madame Geneviève FONTAINE

**Sont absents et excusés :**

Madame Maider AROSTEGUY,  
Monsieur Patrick CHASSERIAUD,  
Monsieur Yannick BASSIER,  
Monsieur Jean Philippe GERARDIN.

EC

Assistent également à la réunion sans voix délibérative :

- \* Monsieur Stéphane TURIN, Directeur d'Exploitation,
- \* Monsieur Bernard CAZENEUVE, représentant la société GCL ASSOCIES CABINET BELLEGARDE, Commissaire aux comptes de la société,
- \* Monsieur Andoni DUVERT, représentant la Société EXCO, Expert-comptable de la société,
- \* Monsieur Benjamin SAINZ et Madame Marie LAFITTE, du Cabinet JURIS-CONSULTANT, Avocats.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins des administrateurs, y compris la moitié des représentants des collectivités territoriales, peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur Edouard CHAZOILLERES préside le présent Conseil.

En préalable, il présente aux membres du Conseil d'administration Monsieur Sébastien DAGUERRE qui a été choisi afin de remplacer Monsieur Patrice BERNARD en qualité de Greenkeeper (surintendant). Auparavant, il était adjoint de ce dernier.

Monsieur DAGUERRE prend la parole et présente son parcours professionnel et golfique aux membres du Conseil d'administration. Il est un enfant du Club, l'ayant intégré à l'âge de 8 ans. Il détaille sa formation, d'abord en France (lycée agricole à HASPARREN avant de suivre une formation sur les terrains de Golf à DUNKERQUE), puis à l'Etranger (programme de formation sur des Golfs prestigieux : Glenn Oaks, Floride, Brisbane...). Il est ensuite revenu en France en 2018 (Ryder Cup) avant d'intégrer le Golf de Biarritz en 2019.

[...]

#### **CHANGEMENT DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE BIARRITZ ET DU SIAZIM**

Recueillant l'accord préalable des membres du Conseil d'administration, un point complémentaire portant sur le changement de représentants de la Ville de BIARRITZ et du SIAZIM au sein du Conseil d'administration de notre Société est ajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des délibérations du SIAZIM et de la Ville de BIARRITZ en date des 26 et 30 janvier 2023, prend acte des changements suivants :

- nomination de Monsieur Edouard CHAZOILLERES en qualité de représentant du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la zone d'Ibarritz Mouriscot - SIAZIM, en remplacement de Monsieur Matthieu KAYSER,
- nomination de Monsieur Matthieu KAYSER en qualité de représentant de la Ville de BIARRITZ, en remplacement de Monsieur Edouard CHAZOILLERES.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés pouvant s'exprimer.**

[...]

#### **NOMINATION DE MARC CAMPANDEGUI COMME DIRECTEUR GENERAL DELEGUE POUR LE CIEG D'ILBARRITZ**

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président Directeur Général, décide de nommer, à effet de ce jour, en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur :

EC

**Monsieur Marc CAMPANDEGUI**  
Né le 29 mars 1961 à BAYONNE (64)  
Demeurant à BIDART (64210) – Chemin Marienea  
De Nationalité Française

Afin d'assister le Président Directeur Général sur les questions de directions relatives au CIEG d'ILBARRITZ, notamment, concernant les relations de la Société avec le SIAZIM, la Mairie de BIDART et avec les organismes publics extérieurs.

Il assistera également le Président Directeur Général dans le cadre des affaires d'urbanisme, de sécurité du site et sur les questions d'ordre environnementales du site d'ILBARRITZ, notamment en lien avec la loi du littoral.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés.**

*Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Marc CAMPANDEGUI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.*

[...]

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi quinze.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Le Président**  
Monsieur Edouard CHAZOILLERES

*Certifié conforme*  
